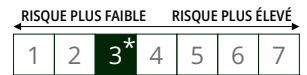


# CARMIGNAC PORTFOLIO MERGER ARBITRAGE PLUS F EUR ACC

COMPARTIMENT DE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS



Durée minimum  
de placement  
recommandée :



LU2585801173

Reporting mensuel - 28/03/2024

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus est un fonds UCITS qui adopte une stratégie d'investissement alternative, visant à tirer profit des anomalies de valorisation (« arbitrage ») des actions en phase de fusion ou d'acquisition. Le fonds investit dans des opérations de fusions-acquisitions annoncées officiellement sur les marchés développés. Il cherche à générer une performance absolue positive sur un horizon d'investissement de 3 ans grâce à une croissance du capital.

Rendez-vous en Page 3 pour lire l'analyse de gestion

## PERFORMANCES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

### EVOLUTION DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION (%) (Base 100 - Net de frais)

*En raison de la réglementation, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*

### PERFORMANCES CUMULÉES ET ANNUALISÉES (au 28/03/2024 - Net de frais)

*En raison de la réglementation, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*

### PERFORMANCES ANNUELLES (%) (Net de frais)

*En raison de la réglementation, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*

### STATISTIQUES (%)

### CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE

*En raison de la réglementation, nous ne pouvons publier les performances du fonds sur une période inférieure à un an.*



F. Cretin-  
Fumeron



S. Dieudonné

## CHIFFRES CLÉS

Exposition Merger Arbitrage <sup>(1)</sup>	100.0%
Number of Strategies	40
Liquidités et Autres	37.8%
Taux d'exposition nette actions	64.6%

### FONDS

**Classification SFDR :** Article 8  
**Domicile :** Luxembourg  
**Type de fonds :** UCITS  
**Forme juridique :** SICAV  
**Nom de la SICAV :** Carmignac Portfolio  
**Fin de l'exercice fiscal :** 31/12  
**Souscription/Rachat :** Jour ouvrable  
**Heure limite de passation d'ordres :** avant 13:30 heures (CET/CEST)  
**Date de lancement du Fonds :** 14/04/2023  
**Actifs sous gestion du Fonds :** 143M€ / 154M\$ <sup>(2)</sup>  
**Devise du Fonds :** EUR

### PART

**Affectation des résultats :** Capitalisation  
**Date de la 1ère VL :** 14/04/2023  
**Devise de cotation :** EUR  
**Encours de la part :** 0.97M€  
**VL :** 104.00€

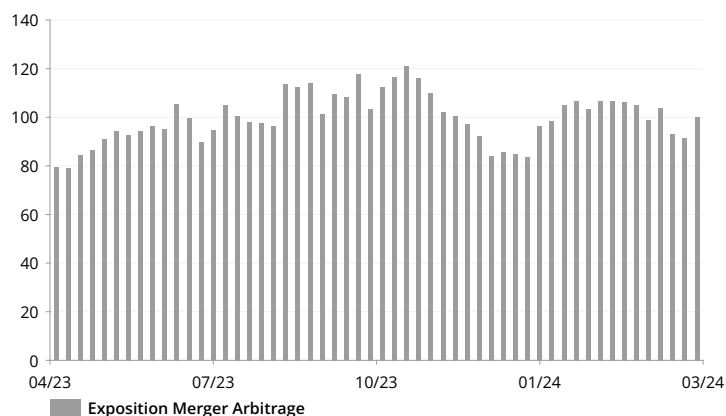
### GÉRANT(S) DU FONDS

Fabienne Cretin-Fumeron depuis le 14/04/2023  
Stéphane Dieudonné depuis le 14/04/2023

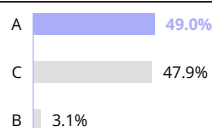
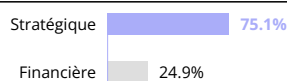
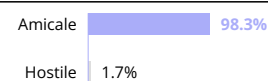
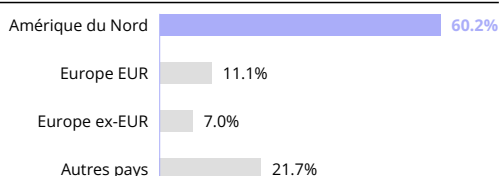
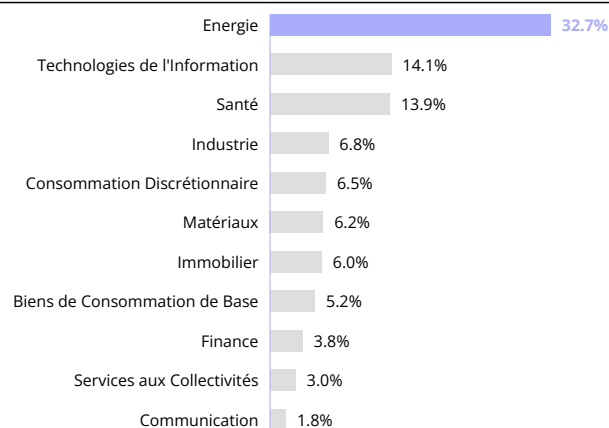
### AUTRES CARACTERISTIQUES ESG

Minimum % d'alignement à la Taxonomie..... 0%  
Minimum % d'investissements durables ..... 0%  
Principales Incidences Négatives (PAI) ..... Oui

\* Pour la part Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus F EUR Acc. Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. (1) Somme des expositions actions longues du portefeuille, les positions servant de couverture sont exclues (2) Taux de change EUR/USD au 28/03/2024.

**EXPOSITION MERGER ARBITRAGE (%) <sup>(1)</sup>**

**PRINCIPALES POSITIONS - MERGER ARBITRAGE**

Nom	Pays	Secteur / Notation	%
PIONEER NATURAL RESOURCES CO	Etats-Unis	Energie	8.2%
HESS CORP	Etats-Unis	Energie	8.1%
TRICON RESIDENTIAL INC	Canada	Immobilier	6.0%
ENERPLUS CORP	Canada	Energie	4.9%
LAWSON INC	Japon	Biens de Consommation de Base	4.7%
JSR CORP	Japon	Matériaux	4.6%
CALLON PETROLEUM CO	Etats-Unis	Energie	4.5%
SOUTHWESTERN ENERGY CO	Etats-Unis	Energie	4.1%
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES CO LTD	Japon	Technologies de l'Information	4.0%
ANSYS INC	Etats-Unis	Technologies de l'Information	3.1%
<b>Total</b>			<b>52.2%</b>

**NIVEAU DE RISQUE**

*Poids rebasés*
**TYPES DE STRATÉGIE**

*Poids rebasés*
**NATURE DE STRATÉGIE**

*Poids rebasés*
**EXPOSITION LONGUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

*Poids rebasés*
**EXPOSITION LONGUE PAR SECTEUR**

*Poids rebasés*
**PRINCIPALES FUSIONS ET ACQUISITIONS DU MOIS**

Objectif	Acquéreur	Secteur	Taille (M€)	Pays
EQUITRANS MIDSTREAM CORP	EQT CORP	Energie	11997	Etats-Unis
ENCAVIS AG	KKR & CO INC	Services aux Collectivités	4400	Allemagne
VIRGIN MONEY UK PLC	NATIONWIDE BUILDING SOCIETY	Finance	3303	Royaume-Uni
ALUMINA LTD	ALCOA CORP	Matériaux	2353	Australie
VISTA OUTDOOR INC	MNC CAPITAL PARTNERS LP	Consommation Discrétionnaire	2031	Etats-Unis

(1) Somme des expositions actions longues du portefeuille, les positions servant de couverture sont exclues

**COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

 Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Pour de plus amples informations, veuillez visiter [www.carmignac.lu](http://www.carmignac.lu)

## ANALYSE DE GESTION



## ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

Si les deux premiers mois de l'année avaient été sans réelle tendance dans l'univers du « merger arbitrage », mars a en revanche été marqué par le resserrement d'un certain nombre de décotes, ce qui s'est traduit par des performances mensuelles en moyenne positives pour la stratégie. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. En mars, de nombreuses opérations sont arrivées à terme, contrairement aux mois précédents. Parmi les plus importantes, on peut citer le rachat de Sovos Brands par Campbell Soup pour 3 milliards de dollars ; celui de Splunk par Cisco pour 28 milliards de dollars ; ou encore celui de Karuna Therapeutics par Bristol-Myers Squibb pour 11 milliards de dollars. Près de vingt et une opérations ont été finalisées en mars, contre sept en février. Une fois ces opérations clôturées et payées, le capital redéployé sur les opérations toujours en cours a eu pour effet un resserrement de certaines décotes, comme celles sur les transactions Pioneer Natural Resources, Hess et Cerevel Therapeutics. Ensuite, certaines opérations ont franchi avec succès des étapes clés dans leurs processus de validation administratif. Ainsi, Brookfield AM a enfin obtenu l'approbation des Émirats arabes unis pour son acquisition de Network International. Le rachat d'Olink par Thermo Fischer Scientific a reçu l'accord de l'autorité antitrust islandaise ainsi que celui du ministère des Affaires étrangères de Suède. Après des mois d'incertitude, Japan Investment Corp a finalement obtenu l'autorisation de retirer son dossier d'approbation auprès de l'agence antitrust chinoise, ce qui lui a permis de lancer officiellement son offre sur JSR. Enfin, dernier élément favorable à la stratégie de « merger arbitrage », on notera deux batailles boursières en Angleterre : la première sur la société de services logistiques Wincanton et la seconde sur l'équipementier télécoms Spirent Communications. Les actions des sociétés concernées ont grimpé respectivement de 33% et 12%. En revanche, une mauvaise nouvelle est venue assombrir le tableau : avec en arrière-plan la campagne électorale pour les présidentielles, l'administration Biden a officialisé son opposition au rachat de United States Steel par Nippon Steel. Le titre de l'aciériste américain a baissé de 19%. S'agissant de l'activité M&A, quoique en retrait de 12% en volume par rapport au mois précédent, mars est venu clôturer un très bon premier trimestre 2024. Le nombre d'opérations annoncées au cours de cette période s'élève à quatre-vingt-douze, soit une augmentation de 48% par rapport à la même période l'an dernier. En valeur, la croissance est également très soutenue avec une progression annuelle de 41% grâce au retour des « megadeals ». C'est en effet huit opérations de plus de 10 milliards de dollars qui ont été annoncées au premier trimestre contre seulement quatre au cours du dernier trimestre 2023.

## COMMENTAIRE DE PERFORMANCE



Notre stratégie de « merger arbitrage » affiche une performance positive au cours du mois. Les trois principaux contributeurs à la performance ont été : 1/ le resserrement de la décote sur JSR suite à l'annonce du retrait du dossier d'autorisation auprès des autorités chinoises, qui a permis à l'acquéreur de lancer son offre sur le marché ; 2/ la bataille boursière pour Spirent Communications entre les deux équipementiers américains Viavi Solutions et Keysight Technologies qui s'est traduite par une augmentation du prix de la cible de près de 12% ; et 3/ la convergence de la décote sur Karuna Therapeutics suite à la finalisation de l'offre dans les jours qui ont suivi l'obtention de l'HSR. Parmi les contributeurs négatifs à la performance, on peut citer notre petite position United States Steel sur laquelle la dimension politique s'est avérée plus importante que prévu. Comme le mois précédent, la volatilité sur le titre Capri, qui semble focaliser aujourd'hui les craintes des arbitrageurs en matière de risque antitrust, a continué de peser sur la performance.

## PERSPECTIVES ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT



La reprise de l'activité M&A au cours du dernier trimestre 2023 est confirmée en ce début d'année, toutefois, le taux d'investissement du Fonds a légèrement baissé, de 105% à 100%. La diversification reste satisfaisante avec quarante opérations de M&A différentes en portefeuille. Nous pensons que 2024 devrait marquer un rebond de l'activité M&A après trois années de cycle baissier. Nous observons en effet plusieurs signaux encourageants : l'approche d'un assouplissement monétaire devrait permettre le retour des acheteurs financiers ; le retour des « megadeals » depuis le second semestre de l'an dernier ; le basculement sectoriel de l'activité M&A vers l'ancienne économie portée par la transition énergétique ; le retour des opérations dans le secteur de la technologie, parmi d'autres, comme ce mois-ci, où la croissance externe fait structurellement partie intégrante des modèles de développement. Enfin, les nouvelles directives, annoncées en août 2023, concernant le droit des OPA au Japon, devraient être un moteur de la reprise de l'activité en Asie. Enfin, la prime de risque de la stratégie de « merger arbitrage » offre actuellement des rendements toujours attractifs pour les investisseurs, et ce, d'autant plus dans un environnement où les taux d'échec des opérations restent bas.

## GLOSSAIRE

**Exposition Merger Arbitrage** : Le niveau d'exposition au Merger Arbitrage fait référence à la partie longue action du portefeuille, la partie courte est utilisée comme couverture est exclu de ce calcul.

**Gestion Active** : Approche de la gestion d'investissement par laquelle un gérant entend faire mieux que le marché en s'appuyant sur des recherches, des analyses et sa propre opinion. Voir également Gestion Passive.

**Risque de Merger Arbitrage** : Le niveau de risque de chaque opération du portefeuille d'actions longues du portefeuille est évalué pour déterminer le risque d'échec de l'opération. Les notations sont basées sur notre méthodologie interne et notées entre A et C, où A est le moins risqué et C le plus risqué.

**SICAV** : Société d'Investissement à Capital Variable

**Taux d'investissement / taux d'exposition nette** : Le taux d'investissement correspond au montant des actifs investis exprimé en % du portefeuille. Le taux d'exposition nette correspond au taux d'investissement, auquel s'ajoute l'impact des stratégies dérivées. Il correspond au pourcentage d'actif réel exposé à un risque donné. Les stratégies dérivées peuvent avoir pour objectif d'augmenter l'exposition (stratégie de dynamisation) ou de réduire l'exposition (stratégie d'immunisation) de l'actif sous-jacent.

**Valeur liquidative** : Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

## DEFINITIONS & METHODOLOGIE ESG

**Alignement à la Taxonomie** : Dans le contexte d'une entreprise individuelle, l'alignement sur la taxonomie est défini comme la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui provient d'activités qui répondent à certains critères environnementaux. Dans le contexte d'un fonds ou d'un portefeuille individuel, il s'agit de l'alignement sur la taxonomie moyen pondéré du portefeuille des entreprises incluses au sein du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business\\_economy\\_euro/banking\\_and\\_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq_en.pdf)

**Calcul du score ESG** : Seules les composantes actions et obligations privées du fonds sont prises en compte. Notation globale du fonds calculée selon la méthodologie MSCI Fund ESG Quality Score : hors positions de trésorerie et non liées aux facteurs ESG, sur la base d'une moyenne pondérée des pondérations normalisées des positions et du Industry-Adjusted Score des positions, multipliée par 1 + % d'ajustement, soit la pondération des notations ESG « Trend positive » moins la pondération des ESG Laggards moins la pondération des notations ESG « Trend negative ». Pour plus de détails, voir la MSCI ESG Fund Ratings Methodology, section 2.3. Mise à jour en janvier 2021. <https://www.msci.com/documents/1296102/15388113/MSCI+ESG+Fund+Ratings+Exec+Summary+Methodology.pdf/ec622acc-42a7-158f-6a47-ed7aa4503d4f?t=1562690846881>.

**ESG** : E- Environnement, S- Social, G- Gouvernance

**Investissements durables** : Le SFDR définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises détenues suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

**Principales incidences négatives (Principal Adverse Indicators - PAI)** : Effets négatifs importants ou potentiellement importants sur les facteurs de durabilité qui résultent des, aggravent ou sont directement liés aux choix ou conseils d'investissement effectués par une entité juridique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone en sont des exemples.

## CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Frais de gestion	Coûts d'entrée <sup>(1)</sup>	Coûts de sortie <sup>(2)</sup>	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation <sup>(3)</sup>	Coûts de transaction <sup>(4)</sup>	Commissions liées aux résultats <sup>(5)</sup>	Minimum de souscription initiale <sup>(6)</sup>	Performance sur un an (%)				
											28.03.23-28.03.24	28.03.22-28.03.23	26.03.21-28.03.22	27.03.20-26.03.21	28.03.19-27.03.20
F EUR Acc	14/04/2023	CARMERF LX	LU2585801173	Max. 1%	—	—	1.25%	0.84%	20%	—	—	—	—	—	
A EUR Acc	14/04/2023	CARARBA LX	LU2585801256	Max. 1.5%	Max. 1%	—	1.8%	0.84%	20%	—	—	—	—	—	
F USD Acc Hdg	14/04/2023	CAPMAFU LX	LU2601233948	Max. 1%	—	—	1.25%	0.98%	20%	—	—	—	—	—	
F GBP Acc Hdg	14/04/2023	CAPMAFG LX	LU2601234169	Max. 1%	—	—	1.25%	0.99%	20%	—	—	—	—	—	

(1) du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.

(2) Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.

(3) de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

(4) de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

(5) lorsque la classe d'action surperforme l'indicateur de référence pendant la période de performance. Elle sera également due si la classe d'actions a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative. La sous-performance est récupérée pendant 5 ans. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne sur les 5 dernières années, ou depuis la création du produit si elle est inférieure à 5 ans.

(6) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

## PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

**ACTION** : Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **RISQUE D'ARBITRAGE** : L'arbitrage vise à tirer profit de ces différences de prix (par exemple, sur les marchés, les secteurs, les titres, les devises). En cas d'évolution défavorable de l'arbitrage, un investissement peut perdre sa valeur et engendrer une perte pour le Compartiment. **RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE LONG/SHORT** : Ce risque est lié aux positions acheteuses et/ou vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le Fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable.

**LIQUIDITÉ** : Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

**Le Fonds présente un risque de perte en capital.**

## INFORMATIONS LÉGALES IMPORTANTES

Source: Carmignac au 28/03/2024. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. Depuis le 01.01.2013, les indicateurs de référence actions sont calculés dividendes nets réinvestis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/article-page/informations-reglementaires-3862](https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862) En Suisse : Le prospectus, le KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : [https://www.carmignac.ch/fr\\_CH/article-page/informations-reglementaires-1789](https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789). La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus/KID.